

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.463

**Désignation d'un
représentant de
GrandAngoulême au
sein du conseil
d'administration de
l'Etablissement
public Foncier (EPF)
Nouvelle Aquitaine**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Daniëlle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Daniëlle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Daniëlle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Daniëlle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Daniëlle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.09.463**

FONCIER

Rapporteur : Monsieur VEAUX

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE GRANDANGOULEME AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) NOUVELLE AQUITAINE

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF) est un établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, mis en place par décret n° 2017-837 du 5 mai 2017 modifiant le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes. Il reste compétent sur le territoire de GrandAngoulême.

Conformément à l'article 5 du décret 2008-645 du 30 juin 2008 de création de l'EPF, dans sa version modifiée de mai 2017, la nouvelle composition du conseil d'administration de l'EPF « Nouvelle-Aquitaine » est désormais de 59 membres, dont un représentant titulaire et un représentant suppléant de GrandAngoulême.

Par délibération n°317 du 29 juin 2017, Monsieur Xavier Bonnefont et Monsieur Roland Veaux ont été désignés respectivement représentant titulaire et suppléant au sein du conseil d'administration de l'EPF.

Monsieur Xavier BONNEFONT, ayant été désigné par la Région Nouvelle Aquitaine pour la représenter à l'EPF, il convient donc de désigner un nouveau représentant titulaire de GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Monsieur Jean-François DAURE représentant de GrandAngoulême en qualité de titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 octobre 2017

Affiché le :

02 octobre 2017